

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DVD 85 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette une convention lui attribuant une subvention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Najdovski au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 31 000 euros est attribuée à l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (n° simpa : 13845 n°dossier : 2018_00182)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, article 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end of the last word.

Anne HIDALGO